

Services exclusifs

- ◆ Actualité de Monaco Monte-Carlo
- ◆ E-mail gratuit
- ◆ News-letter
- ◆ Hébergement gratuit
- ◆ Météo de Monte Carlo
- ◆ Annuaires de Monaco
- ◆ Traiteurs de Monaco

Rubriques

- ◆ Economie / Finances
- ◆ Art / Culture / Mode
- ◆ Education / Emploi
- ◆ Tourisme / Voyage
- ◆ Immobilier / Assurances
- ◆ Electronique / Informatique / Communication
- ◆ Shopping à Monte Carlo
- ◆ Santé / Médecine
- ◆ Vie pratique
- ◆ Sports

Services pratiques

- ◆ Horoscope
- ◆ Horloge exacte
- ◆ Convertisseur Francs-Euros
- ◆ Vrais et faux virus

Monaco vient d'être récompensé au colloque sur la cybercriminalité

Le projet présenté par la Direction de la Sûreté publique, en collaboration avec Action Innocence-Monaco (1), portant sur la mise en place d'une veille informatique préventive, visant à l'identification des auteurs de téléchargements illicites, a reçu le prix FRANCOPOL (2) sur la cybercriminalité 2010, dans la catégorie Détection de la cybercriminalité.

Rappelons qu'en 2006, Action Innocence-Monaco et le Gouvernement de la Principauté se sont unis par le biais d'une convention. Action Innocence-Monaco a alors fourni à la Sûreté publique le matériel informatique et les logiciels nécessaires (parmi lesquels AntiPedoFiles-LogP2P V.2.) à l'exercice d'une surveillance visant à l'identification des auteurs de téléchargements illicites.

Le système est en exploitation au sein de la Section des Mineurs et Protection sociale (SMPS). La stratégie consiste à exercer une veille régulière de sites « P2P ».

Action Innocence ne cesse de chercher à perfectionner l'outil développé pour les forces de police. Les versions successives enrichissent les moyens de lutte.

Outre l'apport d'une prévention efficace protégeant les mineurs, cette collaboration a permis au législateur, sous l'impulsion du Prince Souverain, d'enrichir l'arsenal juridique en la matière.

La collaboration entre Action Innocence-Monaco et la Direction de la Sûreté publique, revêt un caractère particulier, puisqu'il s'agit d'une collaboration entre une association et un État, l'un et l'autre ayant décidé de conjuguer leurs compétences pour protéger l'enfance.

Si la Principauté de Monaco et Action Innocence-Monaco, démontrent quel bénéfice peut être attendu d'un tel travail, ils démontrent surtout que le principe fonctionne, et pourrait être étendu à d'autres pays, en se conformant aux dispositions légales y étant en vigueur.

(1) Constituée en novembre 1999, Action Innocence est une organisation non gouvernementale à but non lucratif, reconnue d'utilité publique, par arrêté du Conseil d'État du Canton de Genève. Depuis décembre 2004, Action Innocence est certifiée d'utilité publique par la Fondation ZEWO, Bureau central des œuvres de bienfaisance. L'association est présente en Suisse, en France, en Belgique et en Principauté de Monaco. L'antenne monégasque a vu le jour courant 2002, sous la présidence de Mme Louise Levy-Soussan Azzoaglio. Ces antennes sont indépendantes.

(2) Réseau international francophone de formation policière, FRANCOPOL constitue un organisme de concertation et de coopération qui a pour mission de promouvoir la « mutualisation » des meilleures pratiques, des recherches et des réflexions en rapport avec la formation et l'expertise policières. Les 13 pays membres fondateurs, dont Monaco, sont la Belgique, le Burkina Faso, le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Canada, la France, Haïti, le Luxembourg, le Sénégal, la Suisse, le Tchad et la Roumanie.

Contact : Centre de Presse – Jean-Pierre Doria
Action Innocence : 97 77 51 11

2010-04-28 14:05:12



[Accueil](#) | [Ajouter un site](#) | [Votre publicité à Monte Carlo sur MonacoNet](#) |

